

**RESIDENCE ASL PARC D'ENTREMONT
ASSOC.SYNDICALE PARC D'ENTREMO - 68170 RIXHEIM**

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUPPLEMENTAIRE

Du mercredi 01 août 2018

Handwritten initials/signature

Le mercredi 01 août 2018 à 16h00, les représentants à l'ASL PARC D'ENTREMONT ASSOC.SYNDICALE PARC D'ENTREMONT - 68170 RIXHEIM se sont réunis Salle de réunion CITYA ETIGE LOGEMENT 9 RUE DU GENERAL DE GAULLE 68400 RIEDISHEIM en assemblée générale supplémentaire sur convocation du directeur délégué CITYA ETIGE LOGEMENT, qui leur a été adressée par lettre recommandée avec accusé.

Le cabinet CITYA ETIGE LOGEMENT est représenté par Monsieur EICHENLAUB.

Il est dressé une feuille de présence qui fait ressortir que 16 représentant à l'ASL sur 21 sont présents ou valablement représentés et représentent 74309 tantièmes / 92348 tantièmes.

SDC CENTRE COMMERCIAL (2057) - SDC LES SAVINES I (2163) - Monsieur SCHERRER représentant SDC LES SAVINES III (1070), SDC Z1A Entremont (6668), SYNDIC 0072 ENTREMONT S (5349) - Monsieur VOGT représentant SDC L HORIZON (4398) - Monsieur WALLISER représentant SYNDIC. COPROP. ENTREMONT DB (6062) - SYND. COPROP. RESIDENCE PANORAMA (2639) - SYND. COPROP.RESIDENCE HERMITAGE (4022) - SYNDIC 0071 ENTREMONT R (5296) - SYNDIC 0073 ENTREMONT GARAGES (648) - SYNDIC. COPROP. ENTREMONT EC (7091) - SYNDIC. COPROP. ENTREMONT IF (4948) - SYNDIC. COPROP. ENTREMONT KO (5441) - SYNDIC. COPROP. ENTREMONT R123 (6336) - SYNDIC. COPROP. ENTREMONT Z2Z3 (5074) -

Les copropriétaires dont les noms suivent sont absents et non représentés :

SDC LA CLAIRIERE (4088), SDC LES SAVINES II (2876), SYNDIC. COPROP. ENTREMONT GH (4482), SYNDIC. COPROP. ENTREMONT LP (6593),

représentant 18039 tantièmes / 92348 tantièmes étant absents et non représentés sont par conséquent réputés défaillants aux différents votes.

Subdélégation: Suite au départ du représentant, les pouvoirs sont redistribués en séance :

RESOLUTION N°01: Election du/de la président(e) de séance de l'assemblée.

Pour remplir les fonctions de président(e) de séance, l'assemblée générale élit : Monsieur SCHERRER.

Abstentions : 0 représentant 0 tantièmes / 74309 tantièmes.

Votes contre : 0 représentant 0 tantièmes / 74309 tantièmes.

Votes pour : 16 représentants 74309 tantièmes / 74309 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des représentants présents ou représentés.
Soit 74309 tantièmes / 74309 tantièmes.

RESOLUTION N°02: Election de scrutateur(s)/scrutatrice(s) de l'assemblée.

Pour remplir les fonctions de scrutateur(s)/scrutatrice(s) de séance, l'assemblée générale élit :

Monsieur ROLLINET.

Abstentions : 0 représentant 0 tantièmes / 74309 tantièmes.

Votes contre : 0 représentant 0 tantièmes / 74309 tantièmes.

Votes pour : 16 représentants 74309 tantièmes / 74309 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des représentants présents ou représentés.
Soit 74309 tantièmes / 74309 tantièmes.

RESOLUTION N°03: Election du secrétariat de l'assemblée

Le secrétariat de l'assemblée générale est assuré par le syndic, conformément aux dispositions de l'article 15 du décret du 17 Mars 1967.

Le syndic dépose sur le bureau à la disposition du président de séance et du/des scrutateur(s)/scrutatrice(s), la feuille de présence, les pouvoirs, le registre des lettres recommandées et des accusés de réception de la convocation.

Abstentions : 0 représentant 0 tantièmes / 74309 tantièmes.

Votes contre : 0 représentant 0 tantièmes / 74309 tantièmes.



Votes pour : 16 représentants 74309 tantièmes / 74309 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des représentants présents ou représentés.
Soit 74309 tantièmes / 74309 tantièmes.

Arrivent en cours de résolution : SYNDIC. COPROP. ENTREMONT GH (4482) (16:07:00) -

RESOLUTION N°04: Conclusion d'une convention de servitude temporaire (projet en annexe de la convocation).

L'assemblée générale autorise Monsieur SCHERRER en sa qualité de Président de l'ASL DU PARC D'ENTREMONT à conclure une convention de servitude temporaire de passage avec le collège dénommé Sainte Ursule sis 258 Route de Bâle (68400) RIEDISHEIM.

Précision étant ici faite qu'il est souhaité que Monsieur VAISSIERE (Président de l'Association de Gestion du Collège SAINTE URSULE) s'engage à demander la tenue d'une réunion visant, savoir la dépose des enfants par les parents d'élèves au collège « Sainte Ursule » afin le cas échéant qu'une solution soit trouvée (carrefour à modifier),

Monsieur VAISSIERE précité s'engage à réaliser la plantation d'arbres faisant suite à l'abattage d'arbres malades.

Une réserve est émise concernant la remise en état des lieux à la fin des travaux (chemin des maronniers) dont l'issue sera prise lors d'une assemblée générale ultérieure.

Abstentions : 0 représentant 0 tantièmes / 78791 tantièmes.

Votes contre : 0 représentant 0 tantièmes / 78791 tantièmes.

Votes pour : 17 représentants 78791 tantièmes / 78791 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des représentants présents ou représentés.
Soit 78791 tantièmes / 78791 tantièmes.

Arrivent en cours de résolution : LA CLAIRIERE (4088) (16:53:00) -

RESOLUTION N°05: Conclusion d'une convention de servitude de passage de canalisation.

L'assemblée générale autorise Monsieur SCHERRER en sa qualité de Président de l'ASL DU PARC D'ENTREMONT à conclure une convention de servitude de passage de canalisation visant le raccordement au réseau de chaleur urbaine (RCU).

Précision étant ici faite que la matérialisation du tracé retenu est représenté par la couleur verte (plan joint aux présentes).

Abstentions : 3 représentants 9966 tantièmes / 82879 tantièmes.

SYND. COPROP.RESIDENCE HERMITAGE (4022), SYNDIC 0071 ENTREMONT R (5296), SYNDIC 0073 ENTREMONT GARAGES (648),

Votes contre : 0 représentant 0 tantièmes / 82879 tantièmes.

Votes pour : 15 représentants 67866 tantièmes / 82879 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des présents ou représentés
Soit 72933 tantièmes / 82879 tantièmes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

DISPOSITIONS LEGALES :

→ Rappel est fait que les actions de contestation doivent être faites non par lettre recommandée avec accusé de réception, mais par voie d'assignation devant le tribunal de grande instance du ressort duquel dépend l'immeuble.

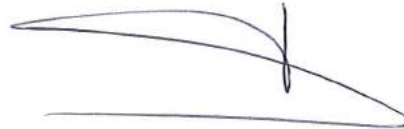
Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, nos salutations distinguées.

Président de séance,
Monsieur SCHERRER



CITYA ETIGE LOGEMENT
Directeur
EICHENLAUB Laurent

P/6



Scrutateur,
Monsieur ROLINET



CITYA ETIGE LOGEMENT
Gestionnaire Copropriété,
Monsieur EICHENLAUB

P/0

